

# COMPTE RENDU RÉUNION DE QUARTIER VALESCURE

**Date** : 23 septembre 2019

**Heure** : 18h00

## Présence des élus

Monsieur Frédéric MASQUELIER,  
Maire de Saint-Raphaël  
Madame Josiane CHIODI, 1<sup>er</sup> adjointe au maire  
Madame Françoise DUMONT,  
adjointe à la sécurité  
Madame C. VILOLOT,  
adjointe au quartier  
Madame Fatma BADJI, Chef de Cabinet

## Présence de l'administration

Monsieur Denis BOYÉ, DGA  
Pôle ressources-Qualité-Population  
Madame Claire BUTARD, Directrice du bureau d'Etudes  
Madame Marianne GHINO,  
coordinatrice des réunions de quartier  
Monsieur Frédéric FRIARD,  
coordinateur des réunions de quartier  
Madame Patricia LAFABRIE, Assistante Adj. Sécurité  
Monsieur GUYARD, Directeur service urbanisme  
Madame Aurélie FAURE,  
Chargée de projet et  
aménagement opérationnel

## Présence de

Monsieur Jean-Luc PARDOU, groupe Pizzorno  
Madame B. MIRANDA, groupe Pizzorno  
Monsieur J-P CLEMENT architecte  
Monsieur A HEIN promoteur, société Andélim Promotions

## Présence des conseillers de quartier

M. B. AMAT, M. J. AYOUB, M. D. BERGIA-DEGIOANNI, M. T. CHERRIER, M. F. DA CRUZ,  
Mme J. FERNANDES, M. P. FERNEZ, M. M. GRILLET, M. M. PENDARIES, M. J. SARRAMEA,  
M. C. TOUITOU.

### **1 – Présentation des nouveaux conseillers**

Monsieur le Maire ouvre la séance par une présentation de l'administration et demande aux nouveaux conseillers de quartier de se présenter. Il informe de l'évolution qu'il envisage de donner à la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier. Ex : élection du Président.

### **2 – Présentation du projet collectif Boulevard Baudino**

Messieurs A. HEIN et JC. CLÉMENT présentent les deux projets d'ANDELIM PROMOTION, résidence « COUNTRY PARK ».

**FM** fait état de la baisse de fréquentation des terrains de tennis Baudino.

M. le Maire exprime la volonté d'offrir aux familles un site de qualité où seront regroupés plusieurs sports notamment le déplacement du club de rugby sur le stade Louis HON ainsi que la création de chemin de randonnées jusqu'à la carrière Delli Zotti. Il est également envisagé le déplacement des terrains de tennis dans le cadre d'un projet global de réaménagement.

**FM** informe que la société ANDELIM a remis à la commune la meilleure offre. Le club house sera conservé et réhabilité pour en faire une salle de réunion à destination des associations. M. le Maire renseigne sur la réhabilitation du centre de loisirs des Golfs à court terme ; il envisage le regroupement d'écoles sur un même site sur le long terme.

**FM** rappelle que la ville est en carence de production de logements sociaux au regard de la loi SRU. La commune est donc redevable d'une pénalité de 2,7 millions d'euros. La commune a saisi le tribunal, considérant cette décision injuste. M. le Maire informe de la programmation annuelle de construction de 400 logements. à raison de 400 par an ; La vente d'un terrain communal pour la construction de logements sociaux s'effectue à perte pour la ville. Les conséquences du non-paiement de la pénalité sont lourdes : l'Etat peut prendre la main sur l'attribution de logements sur la commune.

Suite à la présentation du projet, les conseillers formulent des interrogations sur :

- La dimension des canalisations d'évacuation des eaux de pluie.

M. Clément répond que le cahier des charges établi par la CAVEM fait état d'études préalables à réaliser par différentes équipes techniques, études prévues dans le cahier des charges de la construction.

- Est-il prévu une évaluation du débit des bornes incendies ?

M. Clément précise que le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) va dans ce sens.

- Est ce que le sens de circulation changera ?

Claire BUTARD précise que la construction du rond-point a été dimensionnée pour absorber le flux.

FM invite les élus à sortir afin de permettre aux Conseillers de quartier de rendre leur avis.

Après délibération les conseillers de quartier souhaitent que soit notifié sur l'avis les éléments suivants : aspect environnemental, réseau pluvial, impacts du projet sur les flux futurs de circulation et solutions envisagées et l'impact sur le stationnement.

M. CHERRIER émet le souhait d'inclure de la géothermie dans les nouvelles constructions.

M. CLEMENT informe que les agents de la ville ont anticipés la demande. La commande publique sera orientée vers la géothermie. Les deux prochains projets seront soumis au label Bâtiments Durables Méditerranéen (BDM).

M. CLEMENT cite les normes auxquelles sont assujetties les constructions : RT 2012 et RE 2020.

- Combien de places de parking seront matérialisées ?

Les 36 places actuelles seront reproduites.

L'avis des conseillers de quartier sur le projet présenté est rendu :

- 11 votes exprimés
- 10 votes favorables
- 1 abstention.

### **3 – Réorganisation de l'emplacement du Point d'Apport Volontaire au centre commercial des Golfs**

Rapport de Monsieur GRILLET : Ce dernier constate la présence de 23 containers de collecte et fait remarquer qu'il y a en a trop pour la taille de la commune. Egalement, ces bacs sont obsolètes et sont de même taille depuis 15 ans, ce qui a pour conséquence de créer des incivilités (les gens déposent les vêtements à côté du bac). De plus, il est assez simple d'ouvrir ces containers et certaines personnes fouillent dans les bacs.

Monsieur le Maire sollicite Claire BUTARD et lui demande de travailler conjointement avec Monsieur PARDOU pour la mise en œuvre de solutions (réduction de points de collecte, augmenter le nombre de passage de ramassage, trouver un autre moyen de collecte que ces bacs qui sont inesthétiques, ...).  
Compte rendu à fournir lors de la prochaine réunion.

Un souhait est exprimé pour la réalisation de bacs enterrés. Claire BUTARD et Jean-Luc PARDOU étudient et élaborent un dossier à cet effet.

Concernant le dépôt sauvage d'ordures ménagères : il a été ramassé un sac rempli de seringues, M. le Maire informe qu'il a saisi le parquet avec une recherche d'identification.

Madame DUMONT fait état des chiffres collectés suite aux contrôles routiers sur Valescure.

M. GRILLET demande à ce que les contrôles soient effectués à des horaires différents que ceux énoncés. Cela sera pris en compte.

## **Questions diverses**

Les déchets verts :

Monsieur PARDOU informe le conseil de quartier que des bacs ont été distribués pour les constructions horizontales mais que les lotissements qui ont des points de collecte ne sont pas concernés. Les membres du conseil demandent à Monsieur PARDOU de chiffrer le coût pour équiper chaque maison.

Le conseil de quartier demande à Monsieur le Maire d'être sollicité pour tout aménagement routier.

Lors de la prochaine réunion Monsieur le Maire propose l'ordre du jour suivant :

- L'arrêté sur la lutte contre le bruit
- Rendu des études de flux de circulation provoqués par le projet de logements et solutions,
- L'aménagement routier.

**Fin de réunion, Heure : 20h00**